



**Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord**

**Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 11-03
et tribune publique**

tenues le 7 novembre 2011

au Hilton Garden Inn
111 W University Ave.
El Paso (Texas), États-Unis

Compte rendu de discussion¹

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu sa session ordinaire n° 11-03 le 7 novembre 2011 à El Paso (Texas), aux États-Unis. Cette session comportait une tribune publique destinée à examiner l'expérience des auteurs de communication sur les questions d'application des lois dans le cadre du processus connexe, ainsi que les mouvements transfrontaliers des substances chimiques en Amérique du Nord. Les conclusions de la tribune publique sont censées servir de fondement à un avis éventuel au Conseil.

Le présent compte rendu de discussion fait état de chacun des points à l'ordre du jour, de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM, des mesures de suivi à prendre et des responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B).

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter dans le site Web de la CCE, à l'adresse <www.cec.org>.

Mot de bienvenue et d'ouverture de la présidente du CCPM, M^{me} Irasema Coronado

La présidente du CCPM souhaite la bienvenue aux participants et déclare que pour elle, ce fut un honneur et un privilège d'occuper la fonction de présidente pendant toute l'année 2011, et qu'il s'agissait donc de sa dernière réunion à ce titre. Elle remercie les membres du CCPM d'avoir apporté leur soutien à cette réunion et invite l'assistance à accueillir les personnes invitées. Elle donne ensuite un aperçu des séances publiques inscrites à l'ordre du jour.

La présidente expose succinctement les activités de la CCE en précisant qu'elle a été établie en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

¹ Avertissement : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

(ANACDE), l'accord environnemental parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Elle précise que la mission de la CCE consiste à favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement nord-américain au bénéfice des générations actuelles et à venir, et ce, en facilitant la collaboration et la participation du public, afin de renforcer les liens économiques, commerciaux et sociaux qu'entretiennent le Canada, le Mexique et les États-Unis (les Parties à l'ANACDE). M^{me} Coronado décrit également le rôle que joue le CCPM, à savoir de solliciter un apport équilibré de la part du public à l'examen d'importantes questions environnementales, à favoriser la coopération continentale en vue d'édifier une société durable en Amérique du Nord, et à formuler des avis au Conseil de la CCE, lequel est formé des ministres de l'Environnement du Canada et du Mexique, et de l'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

M^{me} Coronado déclare également que le CCPM tient trois sessions ordinaires par année, dans chaque pays à tour de rôle, en précisant que la présente réunion est la troisième et la dernière de l'année, et qu'elle est ouverte au public. Elle mentionne aussi qu'elle sera intégralement diffusée en direct sur le Web, ce qui permettra à de nombreuses personnes d'y assister à distance. Elle ajoute que le CCPM a intensivement recours aux réseaux Facebook et Twitter pour veiller à ce que les discussions soient équilibrées et que le public puisse largement y participer. Elle indique en outre que la séance est diffusée simultanément sur le Web dans les trois langues, à savoir en français, en anglais et en espagnol, et qu'un service d'interprétation est offert à l'assistance sur place.

M^{me} Coronado donne un aperçu de l'ordre du jour avant que les membres du CCPM l'approuvent, et mentionne qu'il offre la possibilité de formuler des questions et des réponses, et de tenir des discussions. Elle remercie tous ceux qui se sont chargés de l'organisation de cette réunion et demande ensuite à chacun des membres du CCPM de se présenter en indiquant à l'assistance que leur biographie est consultable dans le site Web de la CCE.

Tribune publique concernant les communications sur les questions d'application

La présidente ouvre la tribune publique en accueillant et en présentant le premier orateur, à savoir M. Dane Ratliff, directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application des lois à la CCE, pour qu'il fasse un bilan de ces communications. Les exposés et les biographies des orateurs sont consultables dans le site Web de la CCE, à l'adresse http://www.cec.org/Page.asp?PageID=924&ContentID=25112&AA_SiteLanguageID=2#Q11.

Aperçu du processus relatif aux communications sur les questions d'application et de l'état d'avancement du traitement de ces communications, par M. Dane Ratliff

À l'aide d'un diaporama (consultable dans le site Web de la CCE), M. Ratliff donne un aperçu des diverses étapes du processus que suit une telle communication, à savoir de sa présentation jusqu'à la constitution éventuelle d'un dossier factuel. Il précise qu'après la publication de ce dossier, il appartient aux Parties de déterminer quelle mesure prendre, le cas échéant, et souligne que le processus relatif aux communications ne constitue pas un tribunal et ne permet pas de trancher des questions litigieuses. Il ajoute que ce processus est non accusatoire et que toute

personne ou organisation non gouvernementale (ONG) ayant un lieu de résidence en Amérique du Nord peut présenter une telle communication.

M. Ratliff donne ensuite quelques statistiques en mentionnant qu'en date du 18 octobre 2011, la CCE avait reçu 76 communications. Il précise que 27 d'entre elles concernent le Canada, 39 le Mexique et 9 les États-Unis, alors que la dernière concerne à la fois le Canada et les États-Unis. Il ajoute qu'en date du 4 novembre 2011, 10 communications étaient en cours d'examen.

M. Ratliff affirme que l'Unité essaie constamment d'accélérer le processus et qu'elle a rendu ses récentes décisions dans un délai beaucoup plus court que précédemment. Il indique aussi que l'Unité a adopté des lignes directrices internes régissant le délai d'exécution, mais que ce délai varie en fonction de la complexité des communications ainsi que d'autres facteurs, dont la charge de travail et les capacités du personnel. En s'aidant d'un diaporama, il signale également que la CCE envisage de moderniser le processus et de le rendre plus accessible en aménageant un portail Web pour aider les auteurs de communication.

M. Ratliff conclut son exposé en mentionnant qu'il sera heureux de répondre aux questions de l'assistance.

La présidente remercie M. Ratliff d'avoir donné un exposé aussi instructif et invite les participants sur place et en ligne à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Geoffrey Garver remercie M. Ratliff de son exposé et le félicite pour les progrès accomplis jusqu'à présent en vue d'améliorer le processus relatif aux communications. Il lui demande combien de temps le Conseil peut prendre pour se prononcer par voie de vote au sujet d'un dossier factuel, et à quel point il est utile d'avoir des conseillers juridiques spéciaux pour chaque pays, à savoir des postes créés en 1995 pour soutenir le Secrétariat relativement à des questions de confidentialité.

Réponse : M. Ratliff répond que certains dossiers factuels sont restés en suspens pendant aussi longtemps que quatre ans. Pour ce qui est des conseillers juridiques spéciaux, il précise que la CCE a davantage recouru à leurs services dernièrement que dans un passé plus lointain. Il estime qu'il s'agit de personnes-ressources utiles si l'on veut progresser.

Questions et observations : Un participant aborde la question des biphényles polychlorés (BPC) qui sont importés au Mexique à partir d'El Paso en indiquant qu'il s'agit d'un problème d'actualité. Il précise qu'il a déjà travaillé dans une usine de produits toxiques appartenant à la société Asarco, et que depuis ce temps, il éprouve de graves problèmes de santé. Il mentionne que cette usine n'est plus en exploitation, mais que les rebuts de matières premières sont expédiés au Mexique sans que la population frontalière mexicaine ait été informée que ces rebuts sont toxiques. Il demande donc comment faire pour présenter une communication afin d'attirer l'attention sur ce problème.

Réponse : M. Ratliff se dit désolé d'apprendre que ce participant a des problèmes de santé ainsi que les faits qu'il a évoqués. Il mentionne qu'une séance en après-midi sera consacrée au transport transfrontalier de matières dangereuses et que la question posée correspond davantage

au thème de cette séance. Il signale toutefois qu'au sujet de la question de savoir si le participant peut soumettre ces faits à l'examen de la CCE, il faut déterminer si, dans ce cas, une Partie à l'ANACDE a omis d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement. Il ajoute que des documents sont consultables en ligne pour savoir comment présenter une communication.

Questions et observations : M. Glen Wright demande si une disposition ou des lignes directrices antérieures obligent le Conseil à répondre dans un certain délai, car un délai de quatre ans montre que le processus relatif aux communications pose des problèmes. Il demande donc si le fait d'imposer un délai au Conseil modifierait les dispositions fondamentales de l'ANACDE. Il demande par ailleurs si des raisons motivent le fait que le Canada et le Mexique soient visés par davantage de communications que les États-Unis.

Réponse : M. Ratliff répond que le Conseil n'est assujéti à aucun délai pour répondre à un avis du Secrétariat lorsque celui-ci estime, en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE, qu'une communication justifie la constitution d'un dossier factuel. En revanche, il mentionne ne pas être en mesure de se prononcer sur le fait que si le Conseil s'imposait un délai, cela pourrait aller à l'encontre de cet accord. Quant à la différence dans le nombre de communications visant les États-Unis et les deux autres pays, il mentionne que cette question a déjà fait l'objet de travaux universitaires, et qu'une théorie prétend qu'aux États-Unis, l'accès aux tribunaux est plus large et les poursuites plus fréquentes. Il précise qu'il existe d'autres théories, mais que cette question a été traitée comme un sujet de travaux universitaires et que les conclusions n'ont donné lieu ni à des vérifications ni à des recherches plus poussées.

Questions et observations : Une participante fait état d'une affaire remontant à 2007 à laquelle sont associés des dossiers encore en traitement qui empêchent d'en arriver à une conclusion. Elle précise qu'il s'agit d'une entreprise qui a pollué des collectivités environnantes à la suite du déversement d'un produit pétrolier. Elle demande donc s'il existe des ressources ou des mécanismes permettant de découvrir les raisons pour lesquelles les autorités n'ont pris aucune mesure. Elle ajoute qu'au cours de toutes ces années, l'entreprise en question a continué d'évacuer des déchets qui ont des effets néfastes sur ces collectivités environnantes.

Réponse : M. Ratliff répond que les seuls mécanismes dont dispose la population sont énumérés dans les articles 14 et 15 de l'ANACDE. Il réitère que le processus relatif aux communications ne remplace pas les tribunaux et ne constitue pas un mécanisme de recours juridique sur le plan national, tout en ajoutant qu'il pourrait exister d'autres mécanismes de recours à cette fin.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez est d'avis qu'il est évident que le processus sème la confusion dans le public, et suggère que la CCE aide les citoyens en donnant des indications claires et sans ambiguïté sur ce processus. Il demande si le CCPM pourrait s'impliquer davantage en apportant de l'aide au public, et à quel type de moyens il faudrait recourir pour que l'auteur d'une communication ait le sentiment de continuer à participer au processus de traitement de cette communication sans être abandonné si ce processus connaît du retard. Il demande en outre combien coûte le processus à la CCE et s'il serait possible d'analyser les communications déjà traitées afin d'additionner leur coût à ceux mentionnés dans le questionnaire du CCPM et procéder ainsi à une analyse coûts-avantages.

Réponse : M. Ratliff répond que la question suggère d'apporter des modifications au processus relatif aux communications ou de trouver une alternative à ce processus, et que le CCPM se chargerait de certaines démarches, mais signale qu'il appartient au Conseil d'examiner une telle suggestion. Il déclare en outre que l'Unité doit rester indépendante et neutre, et qu'elle ne peut se tourner vers les auteurs de communication pour les aider de la manière suggérée. M. Ratliff estime qu'il serait très difficile d'accomplir le genre de choses qu'implique la question, et mentionne que des améliorations sont en cours afin de les aider, notamment pour qu'ils puissent mieux connaître la logique de la démarche aux diverses étapes. Il trouve par ailleurs important que les auteurs prennent connaissance des lignes directrices que le Secrétariat a élaborées. Quant aux coûts internes, M. Ratliff déclare que cela nécessite un calcul de ce que coûte le processus de traitement en matière de temps, de traduction, de révision et de personnel, ainsi que d'expertise externe, et que pour toutes ces raisons, il n'est pas possible de mettre rapidement un chiffre sur chaque communication.

Questions et observations : M^{me} Linda Angove déclare que l'une des recommandations découlant du questionnaire du CCPM consiste à ce que l'Unité des communications exerce un suivi sur deux ans afin d'établir l'état d'avancement d'une communication déterminée et de savoir de quelle manière les divers gouvernements y ont donné suite. Elle demande si la CCE pourrait accomplir une telle démarche.

Réponse : M. Ratliff répond que, hormis le processus énoncé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et dans les lignes directrices, il n'existe aucune autre manière officielle de procéder. Le processus décrit n'est pas en vigueur et nécessiterait l'intervention du Conseil pour apporter les changements requis.

Questions et observations : Un participant en ligne demande si l'on connaît l'incidence du processus relatif aux communications sur les politiques des Parties en matière d'application des lois, sur la conformité aux lois de l'environnement ou sur la protection environnementale. Il demande en outre si le fait de recueillir des données sur l'efficacité du processus ferait en sorte que les citoyens y aient moins recours.

Réponse : M. Ratliff répond qu'il s'agit de quelque chose qu'il souhaiterait que le CCPM envisage et que la question est excellente. Il affirme qu'il s'agirait d'une étude universitaire donnant lieu à une analyse subjective. Il ajoute que le Consortium nord-américain sur l'éducation juridique (CNAEJ) mène actuellement un projet de recherche afin de déterminer l'efficacité du processus et que l'un de ses représentants prendra ultérieurement la parole.

La présidente remercie M. Ratliff de son exposé ainsi que l'assistance pour les discussions engagées par la suite. Avant de mettre un terme à cette partie de la séance, elle mentionne que le CCPM a réalisé un sondage afin de connaître l'opinion des auteurs de communication sur le processus, intitulé *Questionnaire du CCPM sur l'expérience vécue par les auteurs dans le cadre du processus relatif aux communications de citoyens en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE*, et que les conclusions de ce sondage sont consultables en ligne.

² Voir, en anglais seulement,

<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=924&ContentID=25124&AA_SiteLanguageID=1>.

La présidente cède ensuite la parole à M^{me} Diane Takvorian, représentante des États-Unis au sein du CCPM, afin qu'elle anime la prochaine séance qui portera sur les réponses des auteurs de communication au questionnaire du CCPM, et donnera lieu à un échange d'expériences et de points de vue sur le processus par un groupe de citoyens des trois pays ayant déjà présenté une communication.

La présidente explique que le CCPM a reçu 15 questionnaires dûment remplis de la part de 15 répondants au sujet de 24 communications. Elle déclare que le CCPM remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris le temps d'y répondre, car cela l'aidera à améliorer le processus relatif aux communications. Elle précise que ce processus constitue un élément important dans le cadre de l'ALÉNA, et qu'il pourrait s'agir de la seule solution à laquelle certaines personnes pourraient recourir pour régler les graves problèmes environnementaux que connaissent de nombreuses collectivités.

Exposés et discussion de spécialistes concernant le Questionnaire du CCPM sur l'expérience vécue par les auteurs dans le cadre du processus relatif aux communications de citoyens

Animatrice : M^{me} Diane Takvorian, représentante des États-Unis au sein du CCPM

M^{me} Takvorian déclare que le principal message à tirer des réponses au questionnaire du CCPM révèle qu'il existe de graves problèmes en matière de justice environnementale qui ne sont pas encore résolus et nuisent à la santé de la population. Elle mentionne que 92 % des auteurs ne sont pas satisfaits de l'issue du processus, bien que leurs réponses indiquent que le processus est exposé clairement, et que les lignes directrices et l'aide du personnel de la CCE sont utiles. Elle précise que la rapidité d'exécution, les méthodes de prise de décisions et les résultats ultimes semblent constituer les plus importants éléments d'insatisfaction.

M^{me} Takvorian présente ensuite les trois spécialistes (dont la biographie est consultable dans le site Web de la CCE), à savoir :

- M. Albert Koehl, avocat-conseil à l'interne à Écojustice (Canada).
- M. Gustavo Alanís-Ortega, président du *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (Cemda, Centre mexicain du droit de l'environnement) (Mexique).
- M. Scott Edwards, ex-avocat principal à la Waterkeeper Alliance (États-Unis).

M^{me} Takvorian demande à chacun d'eux de faire un bref exposé avant d'inviter les participants sur place et en ligne à formuler des questions et des observations qu'elle se chargera d'animer.

M. Albert Koehl, avocat-conseil à l'interne à Écojustice (Canada)

M. Koehl commence en déclarant qu'il existe une critique courante à l'égard des organes internationaux, à savoir qu'ils ferment la porte au public et n'ont ainsi pas besoin de répondre des incidences que leurs décisions peuvent avoir. Il déclare que si le processus relatif aux communications répond modestement à de telles critiques, il s'agit quand même d'une réponse aussi pratique qu'importante. Il estime que l'examen de communications publiques par un

organe spécialisé permet d'assurer la transparence des décisions gouvernementales et de faire la lumière sur les politiques et les responsabilités gouvernementales. Il indique que ce processus connaît malheureusement des problèmes, mais il est facile d'en cerner les raisons et d'y remédier.

M. Koehl fait état de trois communications qu'il classe en trois catégories, à savoir « la bonne, la mauvaise et l'horrible » et donne des détails sur chacune d'elles et pour quelles raisons on doit les catégoriser de cette manière.

Il est d'avis que les recommandations au Conseil doivent concorder avec les lignes directrices qui prescrivent un délai de 30 à 60 jours au niveau du Conseil, et que celui-ci doit respecter et approuver les recommandations du Secrétariat qui, en fait, constitue le propre organe spécialisé du Conseil en matière d'environnement. Il préconise aussi que le Conseil s'abstienne de limiter la portée des recommandations factuelles à des enquêtes dont personne ne veut. Il ajoute que l'omission d'appliquer ces recommandations porterait atteinte aux principes de transparence, de reddition de compte et d'ouverture.

M. Koehl déclare qu'en réalité, le processus relatif aux communications sert pertinemment les gouvernements et que ceux-ci ne doivent pas craindre qu'un tel processus fonctionne adéquatement. Il ajoute que si les fonctionnaires ont l'impression que leur travail consiste à protéger leurs supérieurs d'un processus d'examen, les gouvernements ne devraient pas perdre de vue l'ensemble de la situation, à savoir qu'il est beaucoup plus profitable de ne pas porter atteinte à un processus de participation du public qui fait l'objet d'un examen attentif par les spécialistes du Secrétariat.

M. Gustavo Alanís-Ortega, président du Centro Mexicano de Derecho Ambiental (Cemda, Centre mexicain du droit de l'environnement) (Mexique)

M. Alanís-Ortega exprime sa pensée au sujet de la première communication présentée à la CCE, en janvier 1996, laquelle visait le Mexique et le processus relatif aux communications. Il expose en détail cette communication en mentionnant que le gouvernement mexicain a réglé le problème qu'elle soulevait, et que ce résultat a créé un précédent au cours des années subséquentes et s'est donc avéré positif. Il ajoute que s'il se fie à son expérience, il n'arrivera rien si un gouvernement ne répond pas dans un délai de 30 à 60 jours, en précisant qu'il n'existe aucune disposition régissant des circonstances exceptionnelles dans le cadre du processus relatif aux communications, et que les gouvernements peuvent prendre autant de temps qu'ils le désirent pour répondre, peu importe ce qui arrive à l'environnement. Il mentionne également qu'il n'existe aucune indication du délai à respecter pour passer de l'application du paragraphe 14(1) à celle du paragraphe 14(2) de l'ANACDE, c'est-à-dire que cela peut littéralement prendre des années. Il précise que les citoyens n'ont pas besoin de déterminer si l'environnement a subi des dommages, car cela relève du Secrétariat et non de l'auteur d'une communication.

M. Alanís-Ortega affirme en outre que l'un des problèmes réside dans le fait qu'un gouvernement a un intérêt direct dans le processus, parce que lorsqu'une communication est rendue à l'étape du dossier factuel, ce gouvernement décide, par voie de vote, s'il faut mener une enquête à son sujet. Il déclare que comme il n'existe pas de délai pour voter au sujet d'un dossier

factuel, le processus peut être retardé indéfiniment et servir les intérêts dudit gouvernement. Il ajoute qu'un dossier factuel n'est par ailleurs aucunement contraignant à l'égard de ce gouvernement, car il ne comporte ni recommandation ni sanction, tout simplement des faits. Il estime que l'on doit déterminer si, au fil des années, il n'y a pas eu de tentative délibérée d'affaiblir ce processus. Il est d'avis qu'il faut apporter des modifications aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, et ce, de façon positive et à la suite d'un processus de consultation publique mené par le CCPM. Il conclut en affirmant qu'il faut clairement faire quelque chose et respecter le public en matière d'environnement.

M. Scott Edwards, ex-avocat principal à la Waterkeeper Alliance (États-Unis)

M. Edwards commence en déclarant que le processus de la CCE relatif aux communications joue aux États-Unis un rôle différent qu'au Canada ou au Mexique. Il mentionne que les États-Unis ont édicté un grand nombre de lois de l'environnement et que toute infraction à celles-ci peut donner lieu à un recours devant un tribunal. Il précise que si les poursuites intentées par les citoyens sont courantes dans ce pays, elles le sont moins au Canada et au Mexique, ce qui explique le nombre moins élevé de communications visant les États-Unis. Il indique malgré tout que si l'appareil juridique américain permet d'obtenir une mesure immédiate, le processus relatif aux communications peut s'avérer utile dans d'autres circonstances.

Il mentionne en outre que les orateurs précédents ont suggéré plusieurs moyens d'améliorer le processus, mais qu'à son avis, il faut le simplifier, car il peut constituer un énorme problème malgré les lignes directrices. Il considère difficile pour un citoyen de rédiger une communication en y énumérant tous les détails requis sans pouvoir compter sur un soutien juridique ou d'une autre nature. Il estime donc qu'en allégeant la tâche des auteurs de communication, cela améliorera le processus, entre autres parce que de nombreux citoyens ne savent pas vers qui se tourner ou par quoi commencer. Il dit préférer que le processus constitue davantage un effort communautaire qui suscite des discussions sur une question déterminée, et qu'il bénéficie du soutien d'un fonctionnaire qui orienterait les collectivités tout au long de ce processus, car à l'heure actuelle, cela prend un avocat pour rédiger une communication alors que ça ne devrait pas être le cas.

M. Edwards fait ensuite état de certaines communications, et s'appuyant sur ces exemples, il fait valoir la nécessité de trouver le moyen d'exercer un suivi des communications, et ce, pas seulement lorsque les dossiers factuels sont rejetés, mais aussi lors de leur constitution, afin de savoir ce qui se passe après qu'une décision est rendue. Il soutient qu'il serait utile de faire des constats positifs pour donner de la crédibilité au processus.

Il ajoute qu'en ce qui a trait aux retards, il existe de bonnes et de mauvaises raisons, et déclare qu'il soutient l'élaboration de lignes directrices qui tiennent compte de la complexité des questions soulevées. Il considère qu'il faut dépolitiser le processus relatif aux communications, car c'est souvent une source de retards regrettables. Il affirme que ce processus n'a rien de politique et ne vise aucunement à se faire du capital politique, mais plutôt à porter de graves questions à l'attention des Parties. Il ajoute qu'on pourrait envisager de donner davantage de mordant aux dossiers factuels de manière à ce qu'un gouvernement subisse les conséquences auxquelles il se soustrait en ignorant habituellement les conclusions d'un tel dossier.

M^{me} Takvorian remercie les spécialistes de leurs exposés réfléchis, en indiquant qu'ils ont exprimé ce que l'on veut conserver en mémoire, c'est-à-dire que le processus évite que les gens souffrent et que leur milieu de vie subisse des dommages. Elle invite ensuite les membres du CCPM ainsi que l'assistance sur place et en ligne à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Gabriel Calvillo demande aux spécialistes ce qui pourrait arriver si l'on proposait l'établissement de délais.

Réponse : Un spécialiste répond qu'on accomplirait un grand pas en avant si le Conseil acceptait de respecter des délais en vertu de lignes directrices. À son avis, personne n'imagine qu'il serait facile de rouvrir l'ALÉNA ou d'ajouter une disposition à son accord environnemental parallèle, à savoir l'ANACDE, mais un engagement à respecter ces délais contribuerait grandement à s'assurer que cela se produise.

Questions et observations : Un participant est d'avis qu'il serait très opportun de formuler une recommandation au Conseil en se servant de tout ce qui a été exprimé antérieurement. Il suggère aussi que le CCPM fasse voir au Conseil quelles sont les limites du processus relatif aux communications et lui recommande des améliorations. Il ajoute que cela pourrait également se faire par l'entremise du Groupe de travail sur l'observation et l'application des lois.

Réponse : Un spécialiste déclare que l'on pourrait mettre un mécanisme en place afin de prévoir que si les Parties ne répondent pas en temps opportun, elles doivent renoncer à leur droit de répondre, et laisser au Secrétariat le soin de poursuivre en se fondant sur la communication à l'étude. Il ajoute que ça n'apporte rien à personne de laisser traîner ces questions pendant des années, et qu'il n'y a aucune raison de ne pouvoir fixer des délais pour contraindre le Conseil de voter à l'égard d'un dossier factuel.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy déclare que les communications n'ont pas toutes le même degré de priorité, car certaines ont trait à la santé des humains et des espèces sauvages ou encore aux récifs de corail vivants, alors que d'autres n'y ont aucunement trait. Il précise que l'absence de réponse à une communication est parfois causée par l'attitude des gens qu'elle implique ou par une prédisposition à ne pas passer à l'action. Il pose ensuite la question de savoir s'il ne doit pas y avoir de conséquence à un acte qui provoque un problème de santé publique soulevé dans le cadre du processus. Il est d'avis que les personnes qui font sciemment du tort à d'autres personnes sont négligentes et devraient être condamnées, et qu'il faudrait recommander qu'une telle information soit traitée différemment. Il soutient également que la CCE devrait cartographier les emplacements qui font l'objet d'une communication afin de montrer au public ceux où l'environnement subit des dommages.

Réponse : Un spécialiste répond que le processus relatif aux communications a une orientation déterminée et ne vise que certaines situations qui restreignent la capacité du public à exprimer son opinion. À son avis, il s'agit d'un processus que l'on peut améliorer et il faudrait en premier lieu se concentrer là-dessus avant de viser à appliquer certaines des bonnes suggestions que M. Lacy a formulées. Il mentionne aussi que le problème que pose l'article 14 tient au fait qu'il n'est pas en mesure de faire appliquer une loi, ce qui peut avoir des effets néfastes sur la santé. Il

conclut qu'il faudrait recourir un autre mécanisme à cette fin, à moins de pouvoir prouver que le manque d'application de ladite loi a un lien avec le problème de santé en question.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy déclare que dans beaucoup de cas, le problème est dû au fait qu'il n'existe aucune loi à appliquer, à l'instar du Mexique où aucune loi ne vise le mercure que rejettent les centrales électriques alimentées au charbon. Il mentionne que l'on ne peut parler de non-application s'il n'existe aucune loi que ce soit, ce qu'il qualifie de négligence.

Réponse : Un spécialiste répond que le droit de la responsabilité délictuelle est un moyen d'offrir un recours judiciaire en cas de questions de santé, mais le problème que pose un gouvernement qui n'édicte pas de lois est une question totalement différente. Il ajoute qu'il existe de grandes lacunes à certains égards, mais que cela n'excuse aucunement les gouvernements de ne pas instaurer de normes lorsque cela s'impose.

Questions et observations : M. Jonathan Waterhouse déclare que les collectivités pauvres et privées du droit de vote sont habituellement les plus touchées par les problèmes environnementaux. Il demande donc si un groupe d'avocats bénévoles ne pourrait pas aider des citoyens de ces collectivités à recourir au processus.

Réponse : Un spécialiste répond que si la cause est pertinente, il travaillerait pour ces gens là sans leur facturer d'honoraires, mais qu'il ne s'engagerait pas dans le processus relatif aux communications si tout ce qu'il fait laisse croire aux gens qu'il défend qu'ils obtiendront une réponse positive. Il ajoute qu'à l'heure actuelle, le processus provoque un gaspillage de ressources, car les résultats qu'il donne ne valent pas la peine d'investir ces ressources.

Questions et observations : M. Geoffrey Garver mentionne qu'il désire remercier les spécialistes d'avoir précisé que le processus pourrait être aussi avantageux pour la population que pour l'ensemble de l'Amérique du Nord et des gouvernements. Il ajoute qu'il est très alarmant qu'Ecojustice envisage de ne plus recourir au processus.

Il demande ensuite aux spécialistes, lorsqu'ils présentent une communication, s'ils veulent savoir de quelle manière les lois sont appliquées ou si les méthodes d'application sont efficaces. Il demande également si cela ferait une différence que l'ANACDE soit rédigée d'une manière ou d'une autre. Il souligne que le délai nécessaire pour recueillir de l'information peut s'avérer très long et constituer la première difficulté, et que le fait d'imposer un délai rigoureux à l'égard de certains aspects du processus ne pourrait inciter qu'à respecter ce délai avant de recueillir de l'information. Il demande donc, au lieu d'instaurer un délai rigoureux, s'il ne serait pas utile d'obliger quiconque prend un laps de temps anormalement long à en donner les raisons. Il désire aussi savoir, compte tenu de la distance qui sépare la CCE de certaines collectivités désavantagées, de quelle manière elle pourrait leur apporter de l'aide si elles éprouvent des difficultés.

Réponse : Un spécialiste répond que de nombreuses causes sont complexes et impliquent de nouveaux problèmes, et qu'il vaut mieux ne pas débattre de ces problèmes devant un juge qui n'écoute que des théories juridiques. Il mentionne que le processus relatif aux communications donne lieu à un examen très détaillé de la part de la CCE qui est empreint de réflexion et de

professionnalisme. Ils ajoutent que d'un point de vue juridique, l'information et les enseignements qui découlent de l'examen de ces problèmes sont utiles et incitent à présenter une communication.

En réponse à la deuxième question, un autre spécialiste affirme que le processus n'a pas besoin d'être souple pour permettre l'examen de certains éléments complexes. En réponse à la troisième question, il déclare qu'il y a toujours des membres du public qui ont besoin de raconter des histoires personnelles, et qu'il serait donc idéal qu'ils puissent s'adresser à une personne-ressource locale. Il ajoute qu'il serait utile qu'à la suite de la présente réunion, ils puissent retourner chez eux en ayant en main un numéro de téléphone à composer pour rejoindre une telle personne, car les gens assistent à ce genre de réunion pour obtenir de l'aide. Il soutient aussi qu'il serait plus qu'utile qu'ils puissent communiquer avec une personne-ressource de la CCE pour obtenir cette aide, car l'un des problèmes à régler tient au fait que peu de membres du public connaissent l'existence de la CCE.

Au sujet des délais, un spécialiste mentionne que ce problème particulier a toujours dépendu du Conseil, mais qu'à ce stade-là, le travail est déjà fait et rien ne justifie des délais excessifs. Il ajoute que l'on doit donc se demander si les gouvernements appliquent leur législation de quelque manière que ce soit, et pas seulement en fonction de poursuites. Ils précisent que la démarche consiste à savoir si les objectifs de la législation sont atteints.

Un spécialiste déclare également qu'il serait utile de savoir si la CCE a judicieusement recours au groupe d'avocats des trois pays. Il affirme qu'elle pourrait peut-être faire plus efficacement appel à leurs services afin que les communications soient traitées plus rapidement. Il ajoute que le processus consiste à améliorer l'application des lois et que les trois pays doivent convenir de rendre disponible l'information nécessaire à cette fin. Il conclut en soutenant que l'accès à l'information au moyen du processus assurant le libre accès à cette information prend énormément de temps et qu'il faudrait donc éviter d'y recourir.

Questions et observations : M^{me} Adriana Nelly Correa demande si les délais prolongés découlent d'un manque de connaissance du processus de la part des auteurs de communication et que, compte tenu des contraintes qu'impose le processus depuis le début, s'il ne serait pas possible que ceux qui le connaissent puissent en aider d'autres à rédiger une communication. Elle demande également si l'on ne pourrait pas aider les auteurs de communication éventuels en leur indiquant à quels égards ils peuvent se buter à des contraintes de temps dans le cadre du processus.

Réponse : Un spécialiste répond qu'en vertu du paragraphe 14(2), le Secrétariat a établi des critères pour déterminer si une communication est admissible, et que c'est notamment pour cette raison qu'il a élaboré des lignes directrices. Il estime qu'il serait pertinent qu'une page du site Web de la CCE indique de quelle manière entrer en contact avec l'Unité des communications. Il ajoute que le fait que trois avocats soient aujourd'hui en face de l'assistance en dit long; cela prend des avocats pour que le processus fonctionne adéquatement, mais ça ne devrait pas être nécessaire. Il suggère que le CCPM étudie de quelle manière ce processus est devenu contradictoire et trouve comment inverser cette tendance. Il conclut en affirmant que ce

processus a sa raison d'être et peut se dérouler comme il faut si l'on se donne pour priorité d'en améliorer les éléments qui ne fonctionnent pas correctement.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez indique que le processus relatif aux communications suscite un sentiment de frustration et de désillusion, et que si l'on veut essayer de trouver un moyen de l'améliorer, il faut que la CCE soit mieux connue. Il précise qu'il faut solliciter la participation des médias, des universités et des entreprises, car elles sont absentes des réunions comme celle d'aujourd'hui. Estimant que l'on doit étudier de quelle manière susciter davantage de participation en général, il demande si cela vaut la peine, compte tenu du peu de communications présentées à la CCE, et si l'on peut également susciter une plus grande participation sociale, et si cela vaut également la peine.

Réponse : Un spécialiste répond que cela vaut vraiment la peine et que la communication a un très grand pouvoir. Il ajoute qu'il est extrêmement utile d'agir de cette manière et que les faits que permet de révéler le processus doivent être communiqués au grand public et aux médias pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Questions et observations : Un participant affirme que le processus est devenu un combat entre le public et les gouvernements, et suggère que la CCE et le CCPM les aident à se rapprocher, à renforcer la confiance qu'ils se portent et leur collaboration, et à atténuer le caractère contradictoire du processus. Après avoir affirmé qu'il est important d'aider le public à rédiger des communications, il demande s'il serait possible de constituer une coalition d'avocats et de spécialistes à cette fin. Il ajoute que le public et les gouvernements devraient collaborer à lutter contre les pollueurs au lieu de s'attaquer mutuellement.

Questions et observations : Un participant demande pour quelle raison les normes d'écotourisme sont si différentes en Floride et à Cancun, en affirmant que Cancun bénéficie d'un avantage commercial déloyal.

Questions et observations : Un participant mentionne qu'aux États-Unis, les citoyens sont expédiés d'un organisme gouvernemental à un autre lorsqu'ils veulent faire régler un problème. Il ajoute qu'il n'est pas possible de faire appel à des avocats en responsabilité délictuelle, car il n'y a pas assez d'argent à la clé et que celui-ci a préséance sur les problèmes environnementaux.

Questions et observations : Une participante déclare avoir besoin d'aide en mentionnant qu'à Sunland Park, au Nouveau-Mexique, un très vaste lieu d'enfouissement a des effets néfastes sur la santé de la population. Après avoir indiqué qu'elle réclame de l'aide depuis plus de vingt ans, elle affirme qu'il existe un grand nombre de preuves de ces effets et que 90 % des matières qui y sont éliminées proviennent de la région d'El Paso-Juárez et d'autres endroits au Mexique.

Questions et observations : Un participant en ligne demande s'il est possible d'instaurer un mécanisme de surveillance de l'application des lois de l'environnement à la suite de la publication d'un dossier factuel. Par ailleurs, un participant en ligne demande si le processus relatif aux communications pourrait donner des résultats plus rapides au lieu d'attendre la constitution d'un dossier factuel. Il est d'avis que le Secrétariat et les gouvernements doivent

accorder la priorité aux communications et y répondre plus rapidement lorsqu'elles soulèvent des problèmes urgents.

Réponses : Un spécialiste répond que ces questions illustrent précisément les frustrations qu'éprouvent les gens, et qu'ils ne savent pas à qui s'adresser lorsqu'ils éprouvent des problèmes environnementaux. Il indique que les gouvernements ont élaboré le processus relatif aux communications afin de faire disparaître la frustration et la colère, et qu'ils ont ensuite constaté que leurs propres fonctionnaires de moindre niveau faisaient augmenter la frustration au cours du processus. Il estime nécessaire d'améliorer ce processus pour s'employer ensuite à résoudre les problèmes environnementaux.

Un spécialiste déclare aussi qu'il ne fait aucun doute qu'il existe une volonté de faire les choses correctement, mais que les dirigeants politiques n'ont malheureusement pas toujours cette volonté. Il ajoute qu'ils créent une fausse tension entre l'économie et l'environnement, mais qu'il est évident qu'une bonne politique environnementale s'avère aussi une bonne politique économique. Il ajoute que les autorités ne veulent malheureusement pas le voir de cette manière, et estime très important de jeter des bases de confiance et de collaboration avec les gouvernements, car le public doit collaborer avec lui en ne formant qu'un seul et même groupe.

M^{me} Takvorian remercie les trois spécialistes pour leurs échanges et leur contribution des plus dynamiques, et remercie également les membres du CCPM de leurs précieux points de vue ainsi que l'assistance sur place et en ligne des questions et observations qu'elle a formulées. Elle ajoute que la seule chose qui n'a pas changée, c'est que chacun est déterminé à ce que le processus fonctionne convenablement.

La présidente lève cette partie de la séance et donne la parole à M. LeRoy Paddock, professeur de droit de l'environnement et vice-doyen à la George Washington University Law School, et membre du Consortium nord-américain sur l'éducation juridique (CNAEJ), afin qu'il fasse un exposé sur les communications et les recherches menées à l'égard des articles 14 et 15 de l'ANACDE (sa biographie est consultable sur le site Web de la CCE).

Projet de recherche sur le processus relatif aux communications sur les questions d'application visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Exposé de M. LeRoy Paddock, professeur de droit de l'environnement et vice-doyen à la George Washington University Law School, et membre du CNAEJ

M. Paddock commence son exposé (qui est consultable dans le site Web de la CCE) en donnant un aperçu des activités du CNAEJ, auquel adhèrent onze écoles de droit du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il mentionne que ce consortium réunit des professeurs de droit afin d'examiner les intérêts et les approches qu'ils ont en commun par rapport à des questions juridiques. Il précise qu'il a été créé dans le cadre de l'ALÉNA et que l'on considère qu'il en fait partie intégrante. Il ajoute que le CNAEJ a pour but de mieux faire connaître les systèmes juridiques des pays nord-américains et de renforcer leurs capacités d'offrir un enseignement juridique de qualité et de mener des recherches pertinentes à la demande des professions juridiques.

Il mentionne que l'examen du processus relatif aux communications par le CNAEJ a trait à de nombreuses questions en fonction de divers points de vue, et qu'il peut contribuer à l'amélioration générale de ce processus. Il précise que cet examen porte actuellement sur les trois sujets suivants :

- Le fait de réduire la portée des communications.
- L'évaluation d'autres mécanismes internationaux analogues au processus relatif aux communications.
- Le recours au processus et la participation du public à celui-ci.

M. Paddock indique que l'examen par le CNAEJ vient juste de commencer et qu'il s'agit d'un effort modeste et non d'un projet de recherche financé. Il fait valoir qu'il a pour but d'améliorer le fonctionnement du processus à court et à long termes. Ajoutant que des étudiants de chaque école de droit y participent depuis le mois de septembre, il indique qu'ils effectuent présentement des recherches générales préliminaires.

M. Paddock constate que de nombreux travaux sont déjà réalisés relativement au processus, et que même s'il s'attend à ce que le projet du CNAEJ s'appuie sur ces travaux, il n'est pas question de mener les mêmes travaux que ceux entrepris par d'autres entités. Il ajoute que le projet consiste à donner une perspective trinationale à la recherche et à tirer parti du point de vue de plusieurs universitaires de premier plan en vue de se pencher sur l'avenir du processus et sur les solutions qu'il offre.

La présidente remercie M. Paddock de son exposé et invite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Geoffrey Garver souhaite à M. Paddock de connaître la réussite dans le cadre du projet du CNAEJ, et estime que les participants pourraient trouver utile d'étudier les mécanismes et les programmes européens permettant au public de porter plainte. Il mentionne aussi que compte tenu de l'intérêt probant à instaurer un mécanisme d'aide à l'intention des gens qui ne savent pas à qui s'adresser, il serait judicieux d'examiner de quelle manière la CCE pourrait leur offrir une telle aide sans apporter de modifications à l'ANACDE. Il ajoute qu'il vaudrait également la peine d'établir une comparaison avec le chapitre 11 de l'ALÉNA.

Réponse : M. Paddock répond que les mécanismes permettant de trouver des personnes-ressources constituent un domaine de recherche très pertinent, et il remercie M. Garver de ses suggestions.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez demande à quel moment les résultats des travaux du CNAEJ seront disponibles et s'ils seront publiés.

Réponse : M. Paddock répond que les résultats de la première étape des travaux seront disponibles au début du printemps prochain et qu'ils seront assurément publiés. Il précise qu'il est prévu de lier ces résultats à ceux d'autres travaux en cours.

Questions et observations : Un participant demande de quelle manière on peut apporter du soutien au projet du CNAEJ, notamment les personnes qui n'appartiennent pas aux universités associées, en faisant remarquer qu'elles sont nombreuses à vouloir le soutenir.

Réponse : M. Paddock remercie le participant d'offrir du soutien, en mentionnant que le CNAEJ est désireux d'en avoir et qu'il étudiera de quelle manière cela peut se concrétiser. Il donne une adresse de courriel pour ceux qui désireraient apporter leur aide au projet (<elfaber@central.uh.edu>).

Questions et observations : M. Glenn Wright affirme que les établissements d'enseignement jouissent d'une grande indépendance et sont en mesure de se livrer à une réflexion sans être excessivement contrôlés. Il suggère qu'à titre de collectif d'établissements d'enseignement, le CNAEJ pourrait rédiger et publier des solutions éventuelles sous forme d'un document de recherche universitaire qui pourrait avoir du poids aux yeux des trois gouvernements.

La présidente remercie M. Paddock et l'assistance d'avoir participé aux activités de la matinée, et les invite ensuite à un déjeuner de réseautage en vue de poursuivre les discussions dans un cadre plus convivial. Elle encourage fortement les personnes qui pourraient apporter du soutien aux membres du public à s'asseoir avec eux afin d'aborder les questions qui les préoccupent.

Après avoir ouvert la séance de l'après-midi, la présidente présente M. Evan Lloyd, le directeur exécutif de la CCE, qui rendra compte des activités de celle-ci depuis la dernière session du CCPM.

Compte rendu des activités de la CCE par son directeur exécutif, M. Evan Lloyd

M. Lloyd mentionne que son exposé (qui est consultable dans le site Web de la CCE) consiste à dresser un bilan des travaux de la CCE depuis la dernière réunion du Conseil à Montréal, en juin 2011. M. Lloyd indique que deux activités importantes ont eu lieu depuis ce temps; tout d'abord, l'adoption du Plan opérationnel pour 2011 à 2012, à savoir un document substantiel qui, pour la première fois, couvre une période de deux ans. Il précise que ce changement a déjà permis à la CCE d'améliorer son rendement. En deuxième lieu, il fait état de l'instauration, par le Conseil, d'un important programme de subvention, le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE).

M. Lloyd déclare que le Plan opérationnel donne suite au Plan stratégique, tel que l'a exigé le Conseil, et que les projets cadrant avec le Plan opérationnel sont en voie d'exécution. Il aborde certains d'entre eux au cours de son exposé.

Il attire ensuite l'attention sur le projet pilote visant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord, en précisant que la CCE a fait approuver le protocole de ce projet par le comité d'examen institutionnel des *Centers for Disease Control* (Centres de lutte contre la maladie), de l'*Alaska Area Institutional Review Board* (comité d'examen institutionnel de la région de l'Alaska), et du conseil d'administration de la *Yukon-Kuskokwim Health Corporation* (Société de services sanitaires du Yukon-Kuskokwim). Après avoir mentionné que le choix des collectivités est en

cours, il affirme qu'il s'agit d'une question de premier plan pour les femmes et les enfants étant donné qu'elle a des incidences réelles sur l'hygiène du milieu. Il ajoute que ce projet donne lieu à la participation d'un collectif d'organismes communautaires locaux.

Il aborde également le projet relatif aux prairies d'Amérique du Nord qui consiste à cerner les meilleures pratiques de gestion afin de favoriser l'élevage durable de bétail et la conservation de la biodiversité. Il indique que le projet a donné lieu à la tenue de plusieurs réunions, que d'autres sont planifiées, et qu'il est entre autres prévu d'exercer une surveillance des oiseaux migrateurs et indigènes au Mexique.

M. Lloyd décrit ensuite le projet consistant à ce que les collectivités participent à la conservation de la biodiversité marine, les efforts concertés dans la région de Big Bend-Río Bravo, les travaux de soutien du Réseau nord-américain sur les espèces envahissantes, les progrès des travaux relatifs à la qualité de l'air et aux rejets de polluants, et la gestion rationnelle des produits chimiques. Il mentionne qu'il y a eu une amélioration dans la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions dans les trois pays nord-américains. Il indique aussi que la CCE a engagé des spécialistes et a intensifié l'échange d'informations relativement aux changements climatiques et à une économie à faibles émissions de carbone. Il fait aussi état de progrès en vue d'améliorer la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord, notamment dans le domaine du bâtiment écologique, ainsi que de la réalisation de travaux dans les domaines économique et environnemental afin de soutenir l'écologisation des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie automobile nord-américaine, et de la poursuite des travaux visant une gestion écologiquement rationnelle des déchets électroniques.

M. Lloyd déclare aussi que la CCE a fait des efforts considérables pour communiquer avec tous les intervenants à une échelle la plus large possible afin de mieux les informer. Il mentionne par ailleurs qu'elle a reçu quelque cinq cents demandes de subvention préliminaires dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), et dit s'attendre à l'annonce des premières subventions d'ici le mois de décembre prochain. Affirmant que plusieurs de ces demandes sont excellentes et qu'il est difficile de faire un choix parmi elles, M. Lloyd précise que les projets donnent tous suite aux trois priorités stratégiques qu'à fixées le Conseil. Il conclut en indiquant que les sommaires des projets de la CCE sont consultables en ligne, à l'adresse <www.CCE.org/projets>.

La présidente remercie M. Lloyd de son exposé et du rôle prépondérant qu'il joue à la CCE, et invite ensuite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Geoffrey Garver remercie M. Lloyd d'avoir indiqué ce que la CCE est en mesure de faire avec des ressources très limitées, et le félicite de réaliser autant de projets. Il lui demande de faire le point sur le projet entrepris en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.

Réponse : M. Lloyd répond que la CCE a déployé beaucoup d'efforts pour pouvoir terminer, l'année dernière, l'étude qu'elle avait entreprise en vertu de l'article 13, et qu'elle a recouru à la concertation pour diffuser ces travaux à une grande échelle. Il précise que les travaux sont pratiquement terminés et qu'il ne reste qu'une réunion à tenir. Il ajoute que le Conseil a continué

de cautionner le financement de cette activité, et que vers la fin de l'année, d'autres travaux seront entrepris dans ce domaine.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy demande s'il serait possible d'avoir un aperçu des cinq cents propositions présentées au PNAACE. Supposant que les activités approuvées cadreront avec les projets déjà entrepris, il aimerait savoir quels sont les critères de sélection de ces propositions.

Réponse : M. Lloyd répond que les critères sont ceux que le Conseil a établis au mois de juin dernier, et qu'ils cadrent généralement avec les trois priorités du Plan stratégique. Il fait remarquer qu'il est surprenant de constater que les demandeurs de subvention font souvent référence à au moins deux de ces priorités. Il précise qu'il s'agit d'un ensemble de propositions équilibré dont les sujets ont pratiquement tous un caractère communautaire. Il ajoute qu'on peut obtenir de plus amples renseignements sur ces propositions en consultant le site Web de la CCE.

Questions et observations : M^{me} Takvorian fait une observation au sujet de l'échange de notes concernant les déchets dangereux, et demande s'il serait possible d'obtenir davantage de renseignements à ce sujet.

Réponse : M. Lloyd répond que ce projet a commencé en 2003 à la suite d'une directive du Conseil, et que le groupe de travail connexe représente les trois pays. Il indique que le rapport intitulé *Traverser la frontière : Possibilités d'améliorer le suivi des expéditions transfrontalières de déchets dangereux en Amérique du Nord* constitue une excellente publication qui donne de nombreuses informations aux personnes désirant contribuer ou participer à cette activité. Il précise que le système a subi des perfectionnements, et qu'au mois de décembre, la CCE transmettra le logiciel et le matériel aux Parties afin de les utiliser dans les postes frontaliers. Il ajoute que cela améliorera grandement le passage des marchandises aux frontières et permettra d'informer l'ensemble du public, mais que cette dernière possibilité sera à la discrétion des Parties et non de la CCE.

Questions et observations : M. Glen Wright déclare que l'on sera sûrement enchanté des résultats obtenus dans le cadre du programme de subvention. Il mentionne aussi que le CCPM ayant fortement insisté pour qu'un tel programme soit remis sur pied, il serait important qu'il souligne la réussite du premier cycle de subvention et encourage la poursuite du programme. Il précise que celui-ci ne coûte pas vraiment cher et qu'il offre la possibilité au CCPM d'améliorer les choses. En terminant, il demande s'il s'agira d'un programme permanent.

Réponse : M. Lloyd répond que pour le moment, le programme est en vigueur pour deux ans, mais qu'à un moment donné, on examinera la possibilité de le proroger. Il affirme qu'il serait opportun que le CCPM formule un avis à ce sujet s'il a l'intention de livrer des réflexions sur l'année 2011.

Questions et observations : Une participante sur place estime que les travaux de la CCE sont très pertinents, particulièrement au Mexique, et elle explique succinctement pour quelles raisons elle apprécie le projet sur le registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RRTP). Elle se dit toutefois préoccupée par le degré d'actualité des données recueillies dans le cadre du

projet sur les déchets électroniques, tout particulièrement en ce qui concerne les mouvements transfrontaliers de matériel mis au rebut. Elle dit savoir, par exemple, que certaines sources de données n'ont pas été consultées, mais que d'autres ont été consultées alors que leurs données n'étaient plus à jour. Elle suggère que la CCE fasse preuve de prudence et n'utilise pas de vieilles données ou des estimations qui ne sont pas à jour.

Réponse : M. Lloyd répond qu'il est très important que le public et les organismes continuent de jeter les bases des travaux de la CCE. Pour ce qui est du matériel électronique, il mentionne que les travaux en cours visent à trouver une méthode permettant de recueillir des informations fiables et à jour sur quelques produits, car ceux-ci constituent des indicateurs de risque. Il précise que compte tenu des travaux qu'elle a entrepris, la CCE espère recueillir des données fiables sur les mouvements de déchets électroniques en Amérique du Nord, parce que ce genre de données est important à ce stade. Il ajoute que la CCE pourra ensuite suggérer aux Parties quelles mesures prendre à cet égard.

Questions et observations : Une représentante de la *Border Environment Cooperation Commission* (BECC, Commission de coopération environnementale aux frontières) félicite la CCE pour ses travaux, en indiquant que de nombreux organismes en font bon usage. Elle demande s'il est possible de savoir à quel stade en sont rendues les études portant sur les changements climatiques et les déchets électroniques, car elle estime qu'il existe de nombreuses possibilités de collaboration dans ces domaines.

Réponse : M. Lloyd répond que la question d'une politique sur les changements climatiques est complexe, et que des travaux sont en cours en collaboration avec les organismes de télédétection des trois pays afin de surveiller les changements dans la couverture terrestre et de les mettre en relation avec le carbone et les changements climatiques. Il mentionne que les résultats de ces travaux seront illustrés dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, lequel permet de consulter en ligne les changements relevés chaque année dans la couverture terrestre. Il ajoute que ce nouvel outil de l'Atlas, qui sera disponible en mars 2012, permettra de suivre les changements au fil du temps avec une résolution spatiale de 250 mètres, et de constater les progrès tout en cernant les endroits que l'on pourrait mieux gérer sur le plan climatique et dans une perspective de conservation. Il précise que ces travaux complèteront ceux en cours sur les changements climatiques.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez demande à M. Lloyd s'il pourrait donner des éclaircissements sur les améliorations apportées aux stratégies de communication mentionnées au cours de la dernière réunion du CCPM.

Questions et observations : Une participante déclare que les travaux de la CCE n'ont aucun lien avec les catastrophes naturelles qui se produisent à l'échelle planétaire, et demande de quelle manière il serait possible de mieux informer les collectivités locales au sujet des problèmes environnementaux que provoquent ces catastrophes.

Réponse : La présidente répond qu'il est essentiel de disposer d'une stratégie de communication et que des travaux sont en cours à cette fin. Elle déclare vouloir suggérer, au cours de la réunion à huis clos qui se tiendra à ce sujet, de constituer un groupe de travail sur les communications

qu'elle serait disposée à diriger. Elle ajoute qu'il se passe de nombreuses choses dans les collectivités et que la CCE accomplit un merveilleux travail, mais qu'elle est sérieusement « déconnectée » de ces collectivités. Elle précise que le CCPM a soulevé ce problème depuis longtemps et qu'il a besoin de connaître l'opinion du public.

Avant de mettre fin à cette partie de la séance, la présidente remercie M. Lloyd de son exposé et de son travail acharné. Elle encourage ensuite les participants à tirer parti des documents de la CCE exposés dans le hall, et présente M. Gabriel Calvillo qui, après l'exposé de l'un des spécialistes, animera leur discussion sur les mouvements transfrontaliers de substances chimiques toxiques en Amérique du Nord.

Tribune publique sur les mouvements transfrontaliers de substances chimiques en Amérique du Nord

Animateur : M. Gabriel Calvillo, représentant du Mexique au sein du CCPM

Afin d'ouvrir la tribune publique sur les mouvements transfrontaliers de substances chimiques en Amérique du Nord, M. Calvillo présente M. Orlando Cabrera, le gestionnaire des projets relatifs à la qualité de l'air et au RRTP, et l'invite à faire un exposé, à partir d'une analyse des données des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP), sur les mouvements transfrontaliers de substances chimiques toxiques en Amérique du Nord.

Analyse des données des RRTP sur les transferts transfrontaliers de polluants toxiques en Amérique du Nord

Exposé de M. Orlando Cabrera, gestionnaire de projets à la CCE, RRTP et qualité de l'air

M. Cabrera commence son exposé (qui est consultable dans le site Web de la CCE) en donnant un aperçu du système nord-américain de RRTP, lequel regroupe les trois programmes nationaux de RRTP. Il mentionne de quelle manière fonctionne ce système, quelles sont ses limites et de quelle manière l'information est présentée au public grâce au site Web *À l'heure des comptes en ligne*. Il indique que cet outil permet de connaître les transferts d'un pays à un autre ainsi que leur type et les établissements d'où ils proviennent.

M. Cabrera présente des données cartographiées de 2009 en déclarant qu'elles n'illustrent que 10 % des transferts actuels. Il précise que 24 secteurs industriels nord-américains ont procédé au transfert transfrontalier de 119 polluants, principalement à des fins de recyclage, dont le poids est estimé à 181 millions de kilogrammes. Il décrit ensuite en détail les diverses matières toxiques transférées en indiquant les pays impliqués et la raison de ces transferts.

Il conclut que le système de RRTP constitue un outil utile, mais que les diverses exigences de déclaration dans les trois pays signataires de l'ALÉNA provoquent certaines lacunes sur le plan de l'information que l'on doit combler en améliorant l'efficacité de ce système.

M. Calvillo remercie M. Cabrera de son exposé et affirme qu'il est très important d'améliorer ce système et de combler ses lacunes.

Discussion en groupe sur les efforts déployés par les gouvernements, l'industrie et les collectivités en ce qui a trait aux mouvements transfrontaliers de substances chimiques en Amérique du Nord

M. Calvillo présente ensuite le premier membre du groupe de quatre spécialistes, M^{me} Marisa Jacott (dont la biographie est consultable dans le site Web de la CCE), directrice générale de *Fronteras Comunes*, et l'invite à faire un exposé.

M^{me} Marisa Jacott, directrice générale de Fronteras Comunes au Mexique

M^{me} Jacott expose certains des travaux que réalise son organisme, notamment en ce qui concerne les déchets dangereux que représentent les batteries usées, et donne un aperçu des études qu'il a réalisées.

Elle se dit ensuite préoccupée par l'alarmante augmentation du volume de déchets toxiques, l'empoisonnement par le plomb et d'autres graves conséquences que peuvent avoir les mouvements transfrontaliers de batteries au plomb vers le Mexique. Elle indique que des données recueillies depuis 2007 montrent une très forte augmentation de la quantité de batteries qui traversent la frontière du Mexique, et ce, si l'on se fie à la très préoccupante augmentation de 112 % en 2010 par rapport à l'année précédente. Elle précise que 237 millions de kilogrammes de batteries sont en cause et que ce nombre pourrait même augmenter en 2011. Tout en estimant urgent d'attirer l'attention sur ce phénomène, elle soutient que l'absence de déclaration et d'autres incohérences constituent des questions problématiques qui nécessitent un suivi. Elle indique en outre que cela a manifestement des effets sur la santé des femmes et des enfants, de même que sur celle des personnes âgées, en ajoutant qu'il s'agit clairement d'un problème commercial transfrontalier et que les programmes environnementaux cadrant avec l'ALÉNA devraient servir à redresser cette situation déplorable.

M^{me} Jacott mentionne le rapport que la CCE a publié en décembre 2007, intitulé *Les pratiques et options de gestion écologiquement rationnelles des batteries d'accumulateurs au plomb usées en Amérique du Nord*, en indiquant qu'il examine les régimes de réglementation de chaque pays et recommande des normes et de meilleures pratiques pour gérer écologiquement le recyclage de ces batteries usées. Elle affirme que leurs incidences sont graves et que les préoccupations formulées dans le rapport se sont amplifiées depuis son établissement. Elle réclame de l'aide pour les travailleurs et les habitants, particulièrement les enfants résidant dans les collectivités avoisinant les établissements de recyclage, car ils sont régulièrement exposés à des concentrations toxiques de plomb extrêmement dangereuses pour la santé humaine.

M. Calvillo remercie M^{me} Jacott de son exposé en mentionnant qu'il s'agit sans aucun doute d'un problème important pour le gouvernement mexicain, et que le système de RRTP constitue un outil essentiel pour le régler.

M. Calvillo présente ensuite le deuxième spécialiste, M. Norman Bebon (dont la biographie est consultable dans le site Web de la CCE), directeur adjoint du commerce portuaire au *Department of Homeland Security* (ministère de la Sécurité intérieure) des États-Unis, et l'invite à faire un exposé.

M. Norman Bebon, directeur adjoint du commerce portuaire au *Department of Homeland Security* (ministère de la Sécurité intérieure) des États-Unis

M. Bebon commence son exposé en faisant état des responsabilités du Department of Homeland Security au poste frontalier d'El Paso, et précise qu'il y effectue le contrôle de quelque 2 800 camions par jour, ainsi que de chargements de matières dangereuses. Il mentionne que les entreprises utilisent un portail électronique pour transmettre leurs données avant l'arrivée de marchandises commerciales à la frontière, et que les trois principaux types de ces marchandises sont des pièces électroniques, informatiques et automobiles. Il ajoute qu'elles traversent également la frontière par train et par avion, et que tous les points de passage frontaliers sont considérés comme des zones franches.

M. Bebon énumère certaines des matières et des substances chimiques dangereuses qui sont exportées et importées, et indique que la plupart sont transportées par train et par camion. Il indique aussi que le Department of Homeland Security a le pouvoir de déterminer si des matières peuvent entrer aux États-Unis, en précisant qu'il existe une grande variété de déchets qui sont visés par plus de quatre cents lois. Il ajoute que les compétences de ce ministère ont également trait à la lutte contre le terrorisme et aux armes de destruction massive. Il fait également état des moniteurs-portiques de détection des rayonnements qui ont la capacité de détecter des radiations qui peuvent remettre en cause la sécurité intérieure.

M. Calvillo remercie M. Bebon de son exposé et déclare qu'il s'est avéré instructif en permettant de connaître ce qui traverse la frontière et de quelle manière la certification s'effectue.

M. Calvillo présente ensuite le troisième spécialiste, M. César Flores (dont la biographie est consultable dans le site Web de la CCE), président de *Transquímica Binacional* et spécialiste des mouvements transfrontaliers de matières dangereuses, et l'invite à faire un exposé.

M. César Flores, président de *Transquímica Binacional* au Mexique

M. Flores commence son exposé en mentionnant l'accord binational signé en 1983 destiné à intensifier la coopération environnementale visant à réduire, à éliminer ou à prévenir la pollution de l'air, de l'eau et du sol dans les zones frontalières entre le Mexique et les États-Unis. Il précise que cet accord a été renforcé en 1993 par l'entrée en vigueur de l'ALÉNA.

M. Flores donne en outre un aperçu des définitions de l'accord concernant les déchets dangereux, ainsi que des étiquettes et contenants exigés pour le transport de diverses matières dangereuses. Il fait ensuite mention des différentes procédures d'exportation et d'importation de ces déchets entre le Mexique et les États-Unis.

M. Flores déclare qu'une partie du problème que pose la gestion inadéquate des déchets dangereux provient des différences entre les deux pays en matière de classification, notamment lorsque certains déchets sont considérés comme dangereux dans l'un d'eux et ne le sont pas dans l'autre. Il ajoute qu'on a recommandé de dresser une liste détaillée de ces déchets en se fondant sur des données environnementales, et il juge important de gérer adéquatement les déchets dangereux et de donner une formation à leur sujet. Il estime également essentiel de favoriser

l'instauration d'une culture de conservation de l'environnement à l'échelle familiale, notamment en recourant à la conscientisation. Il ajoute que les futurs gens d'affaires doivent fondamentalement respecter la législation de l'environnement, et que les gouvernements fédéraux devraient favoriser ce respect dans l'application de cette législation.

M. Calvillo remercie M. Flores de son exposé sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

Il présente ensuite le dernier spécialiste, M. César López (dont la biographie est consultable dans le site Web de la CCE), directeur du comité environnemental au *Consejo Nacional de la Industria Maquiladora y de Exportación* (Conseil national de l'industrie *maquiladora* et de l'exportation) au Mexique

M. César López, directeur du comité environnemental au *Consejo Nacional de la Industria Maquiladora y de Exportación*

M. López commence son exposé en donnant des statistiques sur l'industrie sous douane au Mexique (*maquiladora*) et en indiquant que celle-ci contribue à l'économie, plus qu'aucun autre secteur d'activité, grâce à son apport en matière fiscale. Il ajoute qu'elle doit concurrencer les autres secteurs manufacturiers du monde entier tout en respectant les toutes dernières normes environnementales.

Abordant les matières et les déchets dangereux, M. López estime nécessaire que ce secteur respecte les prescriptions de la législation, et précise qu'il a fait l'objet de contrôles afin de veiller à ce qu'il se plie à ces prescriptions. Il explique que depuis tout récemment, le transport des déchets dangereux s'effectue conformément aux règles douanières des divers pays, parce qu'il est important de s'assurer que les déchets dangereux qui entrent dans un pays puissent également en sortir. Il affirme qu'il faut disposer de documents pour savoir quels sont la destination et le mode d'élimination de ces déchets, et en exercer un suivi rigoureux. Il indique aussi que des vérifications sont faites pour savoir de quelle manière ces déchets sont gérés et si cette gestion est conforme à la législation.

M. López déclare en outre qu'il est important de miser sur la bonne volonté des autorités douanières et environnementales en s'assurant que les démarches s'effectuent d'une manière adéquate. Il conclut en affirmant qu'il a été possible de disposer de moyens pratiques afin de gérer à un coût raisonnable les problèmes que posent les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, et ce, dans l'intérêt de toutes les Parties.

M. Calvillo remercie M. López de son exposé sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux auxquels donne lieu l'industrie *maquiladora*, et invite ensuite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M^{me} Adriana Nelly Correa amorce la période de questions et réponses en mentionnant qu'au cours d'un atelier sur les déchets électroniques, il a déjà été question de normaliser la certification en matière de recyclage, et dit vouloir savoir si l'on a donné suite à ce

projet. Elle déclare en revanche être consciente qu'il n'existe pas de suivi complet de la destination de tous les polluants qui traversent les frontières.

Réponse : Un spécialiste répond que le Mexique ne dispose pas des mêmes mécanismes que les autres pays, et qu'il n'est pas en mesure d'obliger les entreprises à être responsables de la prise en charge de leurs produits à la fin leur cycle de vie.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez demande combien d'entreprises et de personnes se servent des données de RRTP qui sont consultables sur le Web, et voudrait savoir quel programme informe la population que les batteries usées qui traversent la frontière constituent des déchets dangereux.

Réponse : Un spécialiste répond à la première question en indiquant que le nombre de personnes qui consultent en ligne les données des RRTP a augmenté considérablement, et qu'un grand nombre d'entre elles ont téléchargé le rapport sur les batteries, en précisant qu'il ne s'agit que de batteries d'automobile. Il ajoute que ce domaine n'a donné lieu à aucun autre progrès, même si les importations de batteries sont une grande source de pollution.

Questions et observations : M^{me} Diane Takvorian soulève la question des lacunes en matière de RRTP et demande quel taux de conformité ils suscitent, car celui des déclarations doit réellement augmenter. Elle déclare aussi que les RRTP doivent donner lieu à une approche par secteur, car les frais d'élimination incitent les entreprises à réduire leurs déchets, et ajoute que la Californie applique une telle approche sectorielle.

Réponse : Un spécialiste répond qu'au Mexique, le programme de RRTP ne vise que les entreprises qui relèvent des autorités fédérales, et que c'est pour cette raison que beaucoup d'entreprises ne sont pas obligées de déclarer leurs rejets et transferts de polluants en vertu de ce programme. Il mentionne aussi que ce programme donne lieu à une approche sectorielle, mais qu'il existe encore des inégalités. Il ajoute que les divergences sont grandes en ce qui concerne les batteries au plomb, et que compte tenu de la masse qu'elles représentent, à savoir quelque 273 millions de kilogrammes, elles contribuent largement au problème en raison de ce plomb qu'elles contiennent. Il précise que si les déchets dangereux relèvent du gouvernement fédéral, des projets concertés sont entrepris avec les États dans le cadre du RRTP, mais qu'il faut accomplir davantage de progrès étant donné que ce registre relève du fédéral et n'exige pas la déclaration des rejets et transferts aux États.

Questions et observations : M. Geoffrey Garver demande quels mécanismes de suivi sont en place pour déterminer le degré de conformité.

Réponse : Un spécialiste répond qu'il existe des mécanismes internes de suivi, mais que rien ne permet de déterminer les matières qui doivent revenir au Mexique ou les articles qu'il faut réexpédier.

Questions et observations : M. Gabriel Calvillo demande si l'un des spécialistes peut expliquer de quelle manière les lacunes du système sont comblées.

Réponse : Un spécialiste répond que cela s'effectue dans le cadre des permis ou des demandes, car les quantités y sont indiquées. Précisant qu'il est possible de vérifier ces données, il explique qu'on a instauré un système de suivi il y a plusieurs années, mais qu'il n'a pu être maintenu en raison d'un manque de ressources. Il ajoute que ces renseignements font l'objet d'un suivi dans le cadre de la délivrance des permis, qu'ils sont consultables et que le secteur manufacturier déclare aux autorités tout ce qu'il réexpédie.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy estime qu'il existe certaines lacunes dans l'information et qu'il faudrait se pencher sur cette question en même temps que sur l'application de la législation. Il demande s'il serait possible de confier cette tâche au Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois.

Réponse : Un spécialiste répond que le RRTP trinational constitue l'une des réussites de la CCE, et qu'elle envisage de mener certains travaux en collaboration avec les responsables des programmes de RRTP nationaux afin d'examiner et de réviser les travaux accomplis jusqu'à présent, et de trouver des moyens de donner suite aux nouvelles priorités. Il indique par ailleurs qu'il faut déterminer en quoi consistent les déchets électroniques et les déchets dangereux, et de quelle manière les entreprises les gèrent étant donné qu'ils sont réglementés différemment.

Questions et observations : Un participant en ligne demande ce que l'on fait à l'égard des risques que présente la démolition des installations de la société Asarco à El Paso.

Questions et observations : Un participant en ligne demande si les États-Unis pourraient adhérer à la Convention de Bâle, et s'il est possible de demander aux ministres de l'Environnement du Canada et du Mexique pour quelle raison leur pays n'a pas adhéré à l'amendement de 1995.

Questions et observations : Un participant en ligne demande quel type de classification est utilisé pour l'exportation de batteries usées au Mexique.

Questions et observations : Un participant en ligne demande de quelle manière il serait possible d'encourager les propriétaires américains à appliquer la certification environnementale au Mexique afin que les retombées soient avantageuses pour les deux pays, et si une proposition a été présentée à cette fin.

Questions et observations : Un participant en ligne demande pour quelle raison l'industrie manufacturière croit que tout est parfait dans le cadre de ce processus, et pourquoi il existe encore des problèmes de pollution dans les zones frontalières.

Questions et observations : Un participant en ligne demande aux spécialistes de formuler des observations sur les règles et règlements pour 2020 (programme Border 2020 de l'EPA) et de quelle manière ils seront mis en application.

Questions et observations : Un participant sur place indique que ces programmes ont été mis en place afin de déterminer qui produit et qui reçoit des déchets dangereux, et demande s'il serait possible de donner de l'information sur les accidents et les déversements.

Questions et observations : Un participant sur place déclare, en ce qui concerne la fonderie de la société Asarco, que les règles n'ont pas été appliquées à l'égard des installations à démolir étant donné qu'on les a exemptées de subir des tests et que la réglementation en vigueur ne s'appliquait pas au matériel considéré comme du rebut lors de la vente. Il demande si cela suscite des préoccupations.

Réponse : Un spécialiste répond qu'en ce qui concerne la société Asarco, ce qu'elle a déjà fabriqué fait partie du passé, car elle ne produit plus de déchets dangereux. Il ajoute ne pas avoir d'informations sur les risques que présente la démolition des installations.

Au sujet des recommandations découlant des dernières réunions du CCPM, celui-ci a formulé un avis au Conseil à ce sujet, mais ce dernier n'y a pas encore répondu.

Au sujet du programme Border 2020, nous avons entrepris des travaux avec divers groupes sur les GES et d'autres travaux sont en cours sur le RRTP en vue de certifier le programme.

Pour ce qui est de la catégorisation des batteries, nous pourrions avoir besoin de répondre hors ligne à cette question.

M. Calvillo remercie les spécialistes et les participants sur place et en ligne d'avoir contribué à cette fructueuse et édifiante discussion. Il redonne ensuite la parole à la présidente, M^{me} Coronado, qui remercie tous ceux qui se sont exprimés et mentionne que les prochains points à l'ordre du jour seront des comptes rendus verbaux par téléphone de la part des représentants des comités consultatifs national et gouvernemental.

La présidente remercie M. Calvillo d'avoir animé les discussions et les spécialistes d'y avoir participé.

Elle présente ensuite le prochain point à l'ordre du jour en précisant que l'ANACDE prescrit que chaque pays doit disposer d'un comité consultatif national (CCN) et d'un comité consultatif gouvernemental (CCG). Elle ajoute qu'il est courant que les représentants de ces groupes fassent un exposé dans le cadre des sessions du CCPM, mais que le Canada et le Mexique n'ont actuellement pas de CCN et de CCG en activité. Elle demande ensuite aux représentants des CCN et CCG américains de faire un exposé au moyen d'une communication téléphonique préétablie.

Compte rendu de la présidente du Comité consultatif national des États-Unis, M^{me} Karen Chapman

M^{me} Chapman décrit brièvement le rôle du CCN américain en mentionnant que ses membres accordent beaucoup de valeur et d'importance à leur participation aux réunions publiques du CCPM. Elle précise qu'elle exposera certaines des récentes activités du CCN ainsi que les éléments de la réflexion qui a permis de jeter les bases de l'avis de ce comité. Elle mentionne tout d'abord que le CCN et le CCG se sont réunis à Austin, au Texas, le 20 octobre dernier, et après avoir donné un aperçu de l'ordre du jour de cette réunion, elle déclare que les discussions se sont avérées utiles et la réunion très positive.

M^{me} Chapman déclare qu'ils ont consacré beaucoup de temps à l'un des points à l'ordre du jour, à savoir la stratégie de communication de la CCE, et qu'ils avaient pu formuler des observations à son sujet, mais que la nature des travaux de la CCE ne se prête pas facilement à un vibrant message. Elle indique en outre qu'ils ont aussi examiné le rôle que peuvent jouer les membres du CCN dans la mise en œuvre de cette stratégie, et discuté du processus relatif aux communications sur les questions d'application des lois. Elle donne aussi une idée de ce que pourra être le ton général de l'avis, mais qu'elle ne peut le faire en détail, car le Comité ne l'a pas encore examiné.

Après avoir indiqué la nature des divers exposés et discussions qui ont eu lieu à la réunion d'Austin, M^{me} Chapman déclare que le CCN appuie fortement l'ébauche de la stratégie de communication en vue d'aider le Secrétariat à faire preuve d'une plus grande efficacité. Elle mentionne aussi que le CCN est satisfait de voir que les travaux relatifs à cette stratégie sont en cours.

En dernier lieu, M^{me} Chapman félicite le CCPM d'avoir dirigé une consultation publique à grande échelle au sujet du processus relatif aux communications. Elle affirme que plusieurs membres de son comité et le public estiment que cette démarche est extrêmement importante, et dit être impatiente de voir qu'elles seront les recommandations destinées à le rendre plus efficace dans l'ensemble. Elle espère également que les observations que le CCN a formulées antérieurement au sujet du processus seront prises en compte.

La présidente remercie M^{me} Chapman de son compte rendu dans le cadre de cette tribune publique du CCPM, et saisit ensuite l'occasion d'annoncer que M. Martin Gutiérrez assumera les fonctions de président du CCPM en 2012, et ce, à compter du 1^{er} janvier prochain. M. Gutiérrez remercie M^{me} Coronado de son travail acharné à ce poste au cours de l'année 2011, et dit espérer pouvoir continuer, avec son aide, à contribuer à l'accomplissement de progrès tangibles.

L'assistance n'ayant pas de questions à poser au CCN, M^{me} Coronado donne la parole au président du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis, M. Jeffrey Wennburg.

Compte rendu du président du Comité consultatif gouvernemental des États-Unis, M. Jeffrey Wennburg

M. Wennburg donne un bref aperçu de ses antécédents et du déroulement de la réunion tenue à Austin, au Texas, le 20 octobre dernier, et remercie les personnes qui ont apporté leur soutien aux deux comités en organisant cette réunion.

Il commence en déclarant qu'à l'instar du CCN, le CCG américain n'a pas encore formulé d'avis, mais qu'il en a quand même rédigé une première ébauche. Il indique ne pas avoir encore reçu d'observations de la part de tous les membres qui y ont contribué, mais qu'il peut en résumer les principaux éléments.

M. Wennburg déclare que les discussions ont porté sur la stratégie de communication et qu'au fil des ans, il s'est toujours agi de la préoccupation la plus constante qu'ait exprimée le CCG. Il déclare que la majeure partie de l'excellent travail accompli par la CCE et des remarquables

documents qu'elle a élaborés au cours des années a une grande valeur, mais que certains publics ne les connaissent malheureusement pas. Il affirme que le CCG cautionne sans l'ombre d'un doute l'ébauche de la stratégie, en faisant remarquer qu'elle tient compte de certains des derniers avis qu'a formulés le CCG. Compte tenu du budget limité de la CCE, il suggère d'évaluer avec soin les éléments de cette stratégie et de ne retenir que ceux qui sont réalisables; il ajoute que le CCG y accorde une profonde réflexion. Il indique aussi qu'à l'instar du CCN, le CCG a examiné le rôle que ses membres pourraient jouer dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Après avoir fait état de certaines autres discussions dans le cadre de la réunion d'Austin concernant l'avis que formulera le CCG, M. Wennburg conclut son exposé et redonne la parole à la présidente du CCPM.

M^{me} Coronado remercie M. Wennburg pour sa participation à la session du CCPM et de son exposé des plus instructifs. Elle déclare qu'elle aimerait recommander la constitution d'un groupe de travail ou d'un groupe d'étude pour qu'il se penche sur les communications, et qu'elle serait prête à mener un examen de cette question en collaboration avec le CCN et le CCG afin de progresser à son sujet.

Levée de la séance, par la présidente du CCPM, M^{me} Irasema Coronado

La présidente prononce le mot de la fin en déclarant que la session a donné lieu à des discussions approfondies et à des interventions aussi pertinentes que stimulantes. Elle ajoute que certains des membres du CCPM qui sont présents ont travaillé sur ces questions depuis plus de vingt ans, mais qu'il reste sans aucun doute beaucoup de travail à accomplir. M^{me} Coronado déclare par ailleurs que le CCPM tiendra compte des observations formulées lorsqu'il rédigera un avis au Conseil. Elle mentionne aussi que tous les exposés seront consultables dans le site Web de la CCE et qu'il sera possible d'y poser des questions à titre de suivi.

Après avoir exprimé ses sincères remerciements à tous les participants, particulièrement à ceux qui ont travaillé sans relâche pour que cette session soit fructueuse, M^{me} Coronado met officiellement un terme à la tribune publique de la session ordinaire du CCPM n° 11-03.



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session ordinaire n° 11-03 du Comité consultatif public mixte

Le 7 novembre 2011

Hilton Garden Inn
111 W University Ave.
El Paso, Texas, 79902

Ordre du jour provisoire

Le lundi 7 novembre 2011

9 h 00 à 17 h 30 Session ordinaire n° 11-03 du CCPM

9 h 00 à 9 h 10 **Mot de bienvenue et d'ouverture** de la présidente du CCPM, M^{me} Irasema Coronado.
- Adoption de l'ordre du jour provisoire

9 h 10 à 9 h 25 **Aperçu du processus relatif aux communications sur les questions d'application et état d'avancement des communications de citoyens**, par M. Dane Ratliff, directeur, Unité des communications de citoyens sur les questions d'application.

9 h 25 à 9 h 50 Période de questions et réponses.

9 h 50 à 10 h 00 Pause

10 h 00 à 10 h 45 **Questionnaire du CCPM sur l'expérience vécue par les auteurs dans le cadre du processus relatif aux communications de citoyens**

Vue d'ensemble, par M^{me} Diane Takvorian, membre du CCPM.

Expériences vécues et appréciation exprimée par les auteurs :

Canada : M. Albert Koehl, avocat interne, Ecojustice

Mexique : M. Gustavo Alanis, président, *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (Centre mexicain de droit de l'environnement)

États-Unis : M. Scott Edwards, ex-avocat principal, Waterkeeper Alliance

Présentation des résultats du sondage, par M^{me} Diane Takvorian, membre du CCPM.

10 h 45 à 11 h 45 Période de questions et réponses.

11 h 45 à 12 h 00 Pause

12 h 00 à 12 h 45 **Exposés sur les problèmes liés au processus relatif aux communications sur les questions d'application et la recherche**

12 h 00 à 12 h 10 **Projet de recherche sur le processus relatif aux communications des citoyens prévu aux articles 14 et 15 de l'ANACDE**, par M. LeRoy Paddock, professeur et vice-doyen, Études en droit de l'environnement de la George Washington University Law School et membre du *North American Consortium on Legal Education* (Consortium nord-américain sur l'éducation juridique).

12 h 10 à 12 h 45 Période de questions et réponses

12 h 45 à 13 h 45 **Dîner-réseautage** (fourni)

13 h 45 à 14 h 00 **Compte rendu sur les activités de la CCE** par son directeur exécutif, M. Evan Lloyd

14 h 00 à 14 h 30 Période de questions et réponses

14 h 30 à 14 h 45 Pause

14 h 45 à 17 h 15 **Examen de la question des mouvements transfrontaliers de produits chimiques en Amérique du Nord**

14 h 45 à 15 h 00 **Transferts transfrontaliers de contaminants toxiques en Amérique du Nord : analyse des données des RRTP**, par M. Orlando Cabrera, gestionnaire des projets, RRTP et qualité de l'air

15 h 00 à 15 h 40 **Discussion en groupes sur les efforts déployés par les gouvernements, l'industrie et les collectivités**

Animateur : M. Gabriel Calvillo, membre du CCPM

M^{me} Marisa Jacott, directrice exécutive, Fronteras Comunes

M. Norman Bebon, directeur adjoint de port chargé des opérations commerciales, Département de la Sécurité intérieure américain

M. César Flores, président, Transquímica Binacional

M. César López, directeur du Comité environnemental, *Consejo Nacional de la Industria Maquiladora y de Exportación* (Conseil national de l'industrie *maquiladora* d'exportation)

- | | |
|-------------------|--|
| 15 h 40 à 16 h 50 | Discussion avec animateur et période de questions et réponses. |
| 16 h 50 à 17 h 15 | Comptes rendus des représentants des Comités consultatifs gouvernementaux et nationaux |
| 17 h 15 à 17 h 30 | Suivi des activités du CCPM et questions administratives

a) Élection du président du CCPM pour 2012
b) Priorités du CCPM pour 2012 et prochaines réunions |
| 17 h 30 | Levée de la séance. |

JPAC Regular Session 11-03

El Paso, Texas, USA

7 November, 2011

Participants List**Aguilar, Jaime Ignacio**

Technician

Equipos técnicos para conferencias

México, D.F.

México 16620

Tel: 555 843 3071

e-mail: etcwvaldez@yahoo.com.mx

Alanís-Ortega, Gustavo

Presidente

Centro Mexicano de Derecho Ambiental, A.C.

(CEMDA)

México, D.F.

México 06140

Tel: 5 211 2457 ext. 13

Fax: 5 244 2593

e-mail: galanis@cemda.org.mx

Almaraz, Oscar

Photographer

Univision

El Paso, Texas

United States 79912

Tel: 915 581 1126

Anghel, Cezar

Computer Technician

Commission for Environmental Cooperation

Montreal, Quebec H2Y 1N9

Canada

Tel: 514 350 4300

Fax: 514 350 4314

e-mail: canghel@cec.org

Angove, Linda

JPAC Member

Consultant

Burlington, Ontario

Canada

L7N 3V9

Tel: 905 634 7377

e-mail: lm.angove@rogers.com

Apodaca, Anna

Field Representative

Sen. Tom Udall

Las Cruces, New Mexico

United States 88001

Tel: 575 526 5475

e-mail: anna_apodaca@tomudall.senate.gov

Arreola, Romulo

Socio

Coalición de Transportistas de Carga Int. de Dc. Juárez,
A.C.

Juárez, Chihuahua

México 32410

Tel: 656 627 1221

Fax: 656 627 1221

e-mail: ctcijuarezac@prodigy.net.mx

Bautista Calderón, Larissa

Attorney of Department of Legislation

Ministry of Environment and Natural Resources

Distrito Federal, Distrito Federal

Mexico 14210

Tel: (55)56280600 ext. 10860

e-mail: larissa.bautista@semarnat.gob.mx

Bebon, Norman

Assistant Port Director

U.S. Customs and Border Protection

El Paso, Texas

United States 79905

Tel: 915 872 3429

e-mail: norman.bebon@dhs.gov

Benevides, Hugh

Legal Officer

Submissions on Enforcement Matters Unit

Commission for Environmental Cooperation

Montreal, Quebec H2Y 1N9

Canada

Tel: 514 350 4300

Fax: 514 350 4314

e-mail: hbenevidez@cec.org

Bourke, Jeffery

El Paso, Texas

United States 79902

Tel: 915 227 6266

e-mail: jbourke@elp.rr.com

Burnett, John

Agent juridique

Environment Canada

Ottawa, Ontario K1A 0G2

Canada

Tel: 613 992 6479

e-mail: john.burnett@international.gc.ca

Cabrera, Orlando

Program Manager
Commission for Environmental Cooperation
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: ocabrera@cec.org

Calvillo Díaz, Gabriel

JPAC Member
SEMARNAT
Tlalpan, Distrito Federal
México 14210
Tel: 52 555 628 0834
e-mail: gabriel.calvillo@abogadoscyc.com.mx

Carbajal, Veronica

Attorney
Texas RioGrande Legal Aid, Inc.
El Paso, Texas
United States 79930
Tel: 915 585 5107
Fax: 915 544 3789
e-mail: vcarbajal@trla.org

Chew, Mariana

Faculty
Norht American Development Bank
El Paso, Texas
United States 79932
Tel: 915 203 7920
e-mail: mariana_chew@yahoo.com

Coronado, Irasema

JPAC Member
University of Texas at El Paso
El Paso, Texas
United States 79968
Tel: 915 747 7611
e-mail: Icoronado@utep.edu

Correa, Sylvia

Senior Advisor
USEPA
Washington, District of Columbia
United States 20004
Tel: 202 564 6443
Fax: 202 565 2411
e-mail: correa.sylvia@epa.gov

Correa Sandoval, Adriana Nelly

JPAC Member
Centro de Calidad Ambiental - ITESM Campus
Monterrey
Monterrey, Nuevo León
México 64849
Tel: 52 818 328 4032
Fax: 52 818 359 6280
e-mail: ancs@itesm.mx

Costain, Kimble

Senior Policy Advisory, International Affairs
Environment Canada
Gatineau, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819-953-9774
e-mail: kimble.costain@ec.gc.ca

Crites, Rita

Program Manager
Environmental Division - Fort Bliss

Duran, Blanca M.

Administrador
Coalicion de Transportes
Juarez, Chihuahua
México 32680
Tel: 656 619 0189
e-mail: fletesmontemayor@yahoo.com /
martinyblanca96@yahoo.com

Duran Sepúlveda, Blanca Margarita

Socio
Coalición de Transportistas de Carga Int. de Dc. Juárez,
A.C.
Juárez, Chihuahua
México 32410
Tel: 656 627 1221
Fax: 656 627 1221
e-mail: ctcijuarezac@prodigy.net.mx

Edwards, Scott A.

Co-director
Food and Water Watch
White Plains, New York
United States 10607
Tel: 202 683 4969
e-mail: sedwards@fwwatch.org

Flores Esparza, César

Agente capacitador
Coalición de Transportistas de Carga Internacional de Cd.
Juárez, A.C.
Ciudad Juárez, Chihuahua
Mexico 32410
Tel: 656 627 1221
e-mail: ctcijuarezac@prodigy.net.mx

Frescas, Verónica

Communication and Community Relations Officer
Border Environment Cooperation Commission
El Paso, Texas
United States 79912
Tel: 915 637 9584
e-mail: vfescas@cocef.org

Garcia, Karla
Administrativo
Coalición de Transportistas de Carga Internacional de
Cd. Juárez
Juarez, Chihuahua
México 32410
Tel: 656 6271221
e-mail: ctcijuarezac@prodigy.net.mx

García, Karla
Reportera
El Diario El Paso
El Paso, Texas
United States 79902
e-mail: newsroom@diarioussa.com

Garcia Galindo, Rodrigo
Director
SEMARNAT
Ciudad de Mexico, Distrito Federal
Mexico 14210
Tel: (5255) 56280837
e-mail: rodrigo.galindo@semarnat.gob.mx

Garver, Geoffrey
JPAC Member
University of Montreal & Laval Universities
Montreal, Quebec H3C 5M1
Canada
Tel: 514 582 0929
e-mail: gginmont@sympatico.ca

Garza, Patrick
Ex-ASARCO WORKER
Ex Asarco Worker Group
El Paso, Texas
United States 79924
Tel: 915 667 2142
e-mail: gatorsgold@att.net

Gaytan Rodríguez, Carlos
Socio
Coalición de Transportistas de Carga Int. de Dc.
Juárez, A.C.
Juárez, Chihuahua
México 32410
Tel: 656 627 1221
Fax: 656 627 1221
e-mail: ctcijuarezac@prodigy.net.mx

Gaytan Rodríguez, Bertha Alicia
Socio
Coalición de Transportistas de Carga Int. de Dc.
Juárez, A.C.
Juárez, Chihuahua
México 32410
Tel: 656 627 1221
Fax: 656 627 1221
e-mail: ctcijuarezac@prodigy.net.mx

Giner, Maria-Elena
General Manager
BECC
El Paso, Texas
United States 79913
Tel: 877 277 1703
e-mail: rdelgado@cocef.org

González, Roberto
Socio
Coalición de Transportistas de Carga Int. de Dc. Juárez,
A.C.
Juárez, Chihuahua
México 32410
Tel: 656 627 1221
Fax: 656 627 1221
e-mail: ctcijuarezac@prodigy.net.mx

Gutiérrez Lacayo, Martín
JPAC Member
Pronatura México, A. C.
México, Distrito Federal
México 01740
Tel: 555 635 5054
e-mail: martingutierrez@pronatura.org.mx

Hernández Cárdenas Rodríguez, Adolfo
Socio
Coalición de Transportistas de Carga Int. de Dc. Juárez,
A.C.
Juárez, Chihuahua
México 32410
Tel: 656 627 1221
Fax: 656 627 1221
e-mail: ctcijuarezac@prodigy.net.mx

Jacott Jiménez, Marisa
Directora
Fronteras Comunes A.C.
México, Distrito Federal
México 03020
Tel: 52 555 682 6763
e-mail: mjacott@laneta.apc.org

Juarez-Carrillo, Patricia
Lecturer
UTEP-Chicano Studies Program-Environmental Justice
Course CHIC4304
El paso, Texas
United States 79912
Tel: 915 842- 270
e-mail: pjuarez@utep.edu

Koehl, Albert
Lawyer
Ecojustice Canada
Toronto, Ontario M4W 3X8
Canada
Tel: 416-368-7533 ext529
e-mail: akoehl@ecojustice.ca

Lacy, Rodolfo

JPAC Member
Centro Mario Molina
México, Distrito Federal
México 05120
Tel: 559 177 1670 x 114
e-mail: rlacy@centromariomolina.org

Lloyd, Evan

Executive Director
Commission for Environmental Cooperation
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: melhadj@cec.org

López Ramos, Cesar Armando

Director de Regulaciones Gubernamentales
Plantronics México
Tijuana, Baja California
México 22425
Tel: 52 664 647 4811
e-mail: cesar.lopez@plantronics.com

Morales, Andrew

Consultant
New Mexico
El Paso, Texas, Texas
United States 79932
Tel: 915 203 7920
e-mail: Drew_mora@hotmail.com

Morin, Jocelyne

JPAC Assistant
Commission for Environmental Cooperation, CEC
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: jmorin@cec.org

Muñoz, Jorge

Llc.
Servicios de Consultoria
Katy, Texas
United States 77450
Tel: 832 561 7980
e-mail: jormb@ymail.com

Murcia, Fernando

Technician
Equipos técnicos para conferencias
México, D.F.
México 16620
Tel: 555 843 3071
e-mail: etcwvaldez@yahoo.com.mx

Navarro, Korina

Environmental Services Coordinator
Rio Grande Council of Governments
El Paso, Texas
United States 79902
Tel: 915 533 0998
e-mail: korinan@riocog.org

Niemeyer, P.E., Stephen

Border Affairs Manager & Colonias Coordinator
Texas Commission on Environmental Quality
Austin, Texas
United States 78711
Tel: 512 239 3606
e-mail: steve.niemeyer@tceq.texas.gov

Olivan Martínez, Luis Alberto

Manager
Coalición de Transportistas
El Paso, Texas
United States 79928
e-mail: olivan.apachewagon@hotmail.com

Olivan Segura, José Luis

Socio
Coalición de Transportistas de Carga Int. de Dc. Juárez,
A.C.
Juárez, Chihuahua
México 32410
Tel: 656 627 1221
Fax: 656 627 1221
e-mail: ctcijuarezac@prodigy.net.mx

Orozco, Marcela

JPAC Liaison Officer
Commission for Environmental Cooperation, CEC
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: morozco@cec.org

Paddock, Lee

Associate Dean for Environmental Legal Studies
The George Washington University Law School
Washington, District of Columbia
United States 20052
Tel: 202 994 0417
Fax: 202 994 3696
e-mail: lpaddock@law.gwu.edu

Paz-Miller, Liliana

Logistics Coordinator
Commission for Environmental Cooperation
Canada, Quebec H2Y 1N9
Montreal
Tel: 514 350 4313
Fax: 514 350 4345
e-mail: lpmillier@cec.org

Piginesheva, Aleksandra

Professor
Vladivostor State University of Economics and
Service
Russia
Tel: 626 703 8581
e-mail: piginesheva@gmail.com

Posada, Eugenia

Program Coordinator
Texas Commission On Environmental Quality
El Paso, Texas 79901
United States
Tel: 915 834 4962
Fax: 915 834 4940
e-mail: eugenia.posada@tceq.texas.gov

Posadas Urtusuastegui, Alejandro

Representante de la SEMARNAT en Washington
D.C.
SEMARNAT
Washington, District of Columbia
United States 20006
Tel: 728 1668
e-mail: alejandro.posadas@semarnat.gob.mx

Ratliff, Dane

Director, Sugmissions on Enforcement Matters Unit
Commission for Environmental Cooperation, CEC
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: dratliff@cec.org

Rey, Edgar Ivan

Director Comercial
Trans-Global
Juarez, Chihuahua
México 32570
Tel: 656 639 6660
e-mail: irey@rgxpress.com

Rey N., Pedro I.

Business Development Coordinator
Transporte de Carga Internacional S.A. de C.V.
Cd. Juárez, Chihuahua
México 32570
Tel: 639 6660

Rincon, Carlos

Director de Programa Frontera Mexico Estados
Unidos
US EPA
El Paso, Texas
Estados Unidos 79902
Tel: 915 533 7273
e-mail: rincon.carlos@epa.gov

Sánchez, José Mario

Deputy General Manager
BECC
Ciudad Juárez, Chihuahua
Mexico 32470
Tel: 656 688 4618
e-mail: rdelgado@cocef.org

Santos, Isabel

Member
Sunland Park Environmental Grassroots
El Paso, texas, Texas
United States 79932
Tel: 1 915 691 2665
e-mail: Isabel_Santos@yahoo.com

Solano, Paolo

Legal Officer
Submissions on Enforcement Matters Unit
Commission for Environmental Cooperation
Montreal, Quebec H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: psolano@cec.org

Stout, David

Media Relations/Binational Affairs
Office of Texas State Senator Jose Rodriguez
El Paso, Texas
United States 79901
Tel: 915 351 3500
e-mail: david.stout@senate.state.tx.us

Takvorian, Diane

JPAC Member
Environmental Health Coalition
National City, California
USA 91950
Tel: 619 747 0220
Fax: 619 474 1210
e-mail: DianeT@environmentalhealth.org

Torres, Javier

Gerente de Proyectos Especiales
COCEF
El Paso, Texas
Estados Unidos 79913
Tel: 877 277 1703
e-mail: jtorres@cocef.org

Valdéz Mendoza, Diana

Technician
Equipos técnicos para conferencias
México, D.F.
México 16620
Tel: 555 843 3071
e-mail: etcwvaldez@yahoo.com.mx

Waterhouse, Jonathan

JPAC Member
Yukon River Inter-Tribal Watershed Council
Anchorage, Alaska
USA 99501
Tel: 907 258 3337
e-mail: jwaterhouse@yritwc.org

Wright, Glen

JPAC Member
PrinterOn Corporation
Kitchener, ON N2R 1G1
Canada
Tel: 519 504 5363
e-mail: gwright@leancor.com

Ybarra, Mindy

Member
Sunland Park Grassroots
El paso, Texas
United States 79932
Tel: 1 915 346 1722
e-mail: Drew_mora@hotmail.com

Zaki, Maryann

Research Assistant
University of Houston Law Center
Katy, Texas
United States 77449
Tel: 832-741-5709
e-mail: maryannzaki@gmail.com